



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

Trente-deuxième session

Session en ligne, 8-17 février 2021

QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ

A. QUESTIONS ÉMANANT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Questions soumises pour information

Quarante-deuxième session de la Commission du Codex Alimentarius

1. À sa quarante-deuxième session, la Commission du Codex Alimentarius a approuvé les recommandations formulées par le Comité exécutif à sa soixante-dix-septième session concernant la constitution d'un sous-comité du Comité exécutif chargé de l'application des Déclarations de principes concernant le rôle de la science, sans toutefois les réexaminer¹. La Commission a également approuvé le mandat proposé pour ce sous-comité².

2. La Commission a souligné que la conduite de ces travaux était confiée au Comité exécutif et à son sous-comité, mais qu'il était souhaitable de renforcer la transparence et de permettre à tous les membres d'apporter des contributions à ces travaux, notamment :

- i. en faisant en sorte que tous les membres aient accès aux échanges en ligne et aux documents distribués par le sous-comité sur le Forum des groupes de travail électroniques ;
- ii. en organisant des discussions informelles sur la question en marge des réunions respectives, par exemple celles des comités régionaux de coordination ou du Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP) ;
- iii. en diffusant des lettres circulaires sollicitant les observations de tous les membres avant la tenue des soixante-dix-huitième et soixante-dix-neuvième sessions du Comité exécutif; et
- iv. en assurant la distribution en temps voulu des documents, dans toutes les langues si nécessaire.

Quarante-troisième session de la Commission du Codex Alimentarius

3. À sa quarante-troisième session, la Commission a noté que les travaux des deux sous-comités sur la mise en œuvre d'un Plan stratégique pour 2020-2025 et sur l'application des Déclarations de principes concernant le rôle de la science se poursuivaient en dépit des retards dus à la pandémie de Covid-19 et qu'il était nécessaire que le Secrétariat du Codex et les présidents des sous-comités ciblent les domaines d'action prioritaires afin d'assurer la continuité des activités d'élaboration de normes du Codex³.

4. Le coordonnateur pour l'Europe, faisant référence au document de séance CRD 29 qui avait été élaboré par les membres de la région Europe, a demandé que la version définitive du rapport du sous-comité [sur le Codex face à la pandémie : enjeux et opportunités stratégiques] soit présenté à la trente-deuxième session du CCGP en vue d'une discussion ouverte, notamment pour les questions qui relèvent du mandat dudit comité, et a demandé que la Commission apporte son appui à ce sujet. D'autres délégations ont indiqué qu'aucune question appelant des indications complémentaires sur la procédure ou un examen de la part du CCGP n'avait été relevée. Le Secrétaire du Codex a indiqué, en réponse à une demande d'éclaircissement sur le processus d'examen du rapport du sous-comité du Comité exécutif par les organes subsidiaires, que, comme le voulait l'usage, le rapport de la quatre-vingtième session du Comité exécutif serait soumis à tous les comités du Codex pour information et examen complémentaire, le cas échéant, au titre du point sur les questions

¹ REP19/CAC.

² REP19/EXEC2, annexe IV.

³ REP20/CAC, par. 6, point ii).

soumises. Il a ensuite précisé que le CCGP, en tant qu'organe subsidiaire, se verrait inclus dans ce processus d'examen et, conformément à son mandat, se pencherait sur la question des réunions à distance. La Commission, à sa quarante-quatrième session, déciderait alors de la suite à donner. Le Président du CCGP s'est félicité des travaux du sous-comité du Comité exécutif et a rappelé que le CCGP était en mesure de réaliser toute évaluation complémentaire jugée nécessaire par la Commission, conformément à son mandat⁴.

5. La Commission a recommandé à tous les organes subsidiaires ainsi qu'aux membres et aux observateurs de faire le meilleur usage des mécanismes de travail à distance disponibles, comme les groupes de travail électroniques et les lettres circulaires, et de planifier les réunions des comités en ligne de manière à maximiser les possibilités de mener à bien les travaux prévus à l'ordre du jour⁵.

6. La Commission a également recommandé que le Comité exécutif, à sa quatre-vingtième session, fasse part de ses recommandations, fondées sur le rapport du sous-comité [sur le Codex face à la pandémie : enjeux et opportunités stratégiques], à tous les organes subsidiaires, pour information et examen complémentaire, le cas échéant⁶.

B. QUESTIONS ÉMANANT DES ORGANES SUBSIDIAIRES

Questions soumises pour information

Soixante-dix-septième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius

7. À sa soixante-dix-septième session, le Comité exécutif a accueilli favorablement la reprise des travaux du CCGP et a pris note des importants travaux en cours relatifs aux orientations sur les procédures que les comités travaillant par correspondance devraient suivre⁷.

8. Le Comité exécutif a noté les thèmes transversaux résultant des débats menés au titre de l'examen critique, notamment une éventuelle proposition de modification du format utilisé pour les normes relatives aux produits afin d'y inclure une section sur la traçabilité. Ce point est important pour les travaux du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) sur la fraude alimentaire.⁸

Soixante-dix-huitième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius

Rôle du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius⁹

9. À sa soixante-dix-huitième session, le Comité exécutif est convenu qu'il n'était pas nécessaire d'élaborer des indications sur les procédures concernant la division du travail entre lui-même et le Comité sur les principes généraux, puisque les mandats et procédures actuels étaient suffisants.

Suite donnée aux décisions de la quarante-deuxième session de la Commission du Codex Alimentarius : Observations sur les modifications apportées et propositions d'amélioration¹⁰

10. Le Comité exécutif a demandé aux présidents des organes subsidiaires et de la Commission, ainsi qu'au Secrétariat :

- i. d'élaborer des stratégies visant à éviter ou à alléger, pendant les sessions de la Commission, les débats techniques relatifs à des sujets sur lesquels il n'y a pas de consensus et de communiquer ces stratégies aux membres ; il peut s'agir d'ajourner brièvement une séance pour permettre la tenue de débats informels ou de suspendre les débats qui débordent des limites de temps prévues ;
- ii. de veiller à ce que, lors des sessions de la Commission, les observations écrites reçues soient dûment prises en compte et que les fondements techniques des réserves exprimées figurent dans les rapports des réunions.

Examen régulier de la gestion des travaux du codex (2018-2019) : processus d'examen critique¹¹

11. Le Comité exécutif a noté que la visibilité et l'accessibilité des « Critères visant à faciliter le suivi des progrès accomplis quant à l'élaboration des normes » feraient l'objet d'un nouveau débat lors de l'examen de la présentation et de la structure du Manuel de procédure, qui sera mené par le Comité sur les principes généraux à sa trente-deuxième session.

⁴ REP20/CAC, par. 28-30.

⁵ REP20/CAC, par. 31, point ii).

⁶ REP20/CAC, par. 32, point i).

⁷ REP19/EXEC2, par. 14.

⁸ REP19/EXEC2, par. 33, point iv).

⁹ REP20/EXEC1, par. 24.

¹⁰ REP20/EXEC1, par. 30, point ii).

¹¹ REP20/EXEC1, par. 42 et 46.

12. Les membres ont reconnu que le Comité exécutif pouvait fournir des indications et des avis aux organes subsidiaires et que les organes subsidiaires pouvaient à leur tour demander des avis au Comité exécutif et que ces échanges pouvaient avoir lieu en dehors du processus d'examen critique.

*Suite donnée à l'examen régulier 2017-2018 de la gestion des travaux du Codex : examen périodique des normes du Codex*¹²

13. Le Comité exécutif a signalé que le Comité sur les principes généraux, à sa trente-deuxième session, examinerait un document relatif aux révisions et aux modifications des normes du Codex portant sur différents aspects, notamment le suivi plus précis des versions successives et la distinction entre révision et modification.

14. Le Comité exécutif a demandé au Secrétariat de mieux faire connaître les procédures de révision des normes élaborées par les comités qui ont été ajournés et de donner des orientations supplémentaires pour faciliter leur application.

*Suite donnée à l'examen régulier 2017-2018 de la gestion des travaux du Codex : utilisation des références dans les textes du Codex*¹³

15. Le Comité exécutif a souligné qu'il pouvait parfois être utile d'inclure des références aux normes d'une autre organisation de normalisation, mais qu'il convenait de limiter au maximum l'utilisation de ces références sachant qu'elles font partie intégrante des textes du Codex et qu'elles nécessitent un suivi permanent.

*Exécution du plan stratégique pour 2020-2025 (plan de travail) : rapport intérimaire du troisième sous-comité de la planification stratégique*¹⁴

16. La question de savoir s'il fallait solliciter des contributions au plan de travail auprès d'autres acteurs du Codex (membres et observateurs, organisations mères et présidents des organes subsidiaires) a été examinée. À cet égard, le Comité exécutif est convenu que le président du sous-comité devait établir des relations avec les présidents des organes subsidiaires en vue d'obtenir leurs contributions.

17. Concernant l'objectif stratégique 3, le Comité exécutif est convenu qu'il importait de donner aux membres des occasions d'analyser et d'examiner les moyens qui permettent de bien mesurer les effets du Codex et, pour cette raison, a accueilli avec satisfaction le projet d'étudier le suivi de la mise en œuvre des normes du Codex à la trente-deuxième session du CCGP.

18. Concernant l'objectif stratégique 5, le Comité exécutif a apporté son soutien aux propositions visant à continuer d'organiser des ateliers à l'intention des présidents et des secrétariats hôtes des organes subsidiaires et à faciliter le passage de relais entre les coordonnateurs régionaux sortants et entrants dans cinq des six régions du Codex, à la mise au point de la version finale des instructions destinées aux secrétariats des pays hôtes, à la révision, selon les besoins, du guide des présidents du Codex et à l'élaboration d'un guide pour les délégués du Codex, et a noté que ces actions contribueraient à la réalisation de l'objectif 5.2.

*Application des déclarations de principes concernant le rôle de la science : rapport intérimaire du sous-comité du Comité exécutif*¹⁵

19. Le Comité exécutif a pris note des progrès accomplis lors de la réunion physique du sous-comité, tels qu'ils sont présentés dans le document de séance CRD 3, et a demandé que :

- i. le Secrétariat du Codex élabore, en collaboration avec la FAO et l'OMS, un avant-projet d'indications pratiques en accord avec le mandat du sous-comité, après avoir consulté les présidents des organes subsidiaires du Codex pour obtenir leurs points de vue concernant leur compréhension des déclarations de principes et l'application de celles-ci ;
- ii. le Secrétariat du Codex mette en ligne sur le forum de discussion électronique du sous-comité le projet d'indications, avant la deuxième réunion physique de celui-ci, qui devrait être organisée immédiatement avant la soixante-dix-neuvième session du Comité exécutif ;
- iii. le sous-comité du Comité exécutif examine le projet d'indications à sa deuxième réunion physique (immédiatement avant la tenue de la soixante-dix-neuvième session du Comité exécutif) en vue de conseiller le Comité exécutif sur la marche à suivre pour achever les travaux, y compris les mesures à prendre afin de garantir la transparence du processus.

¹² REP20/EXEC1, par. 55 et par. 57, point ii).

¹³ REP20/EXEC1, par. 64.

¹⁴ REP20/EXEC1, par. 81, 82 et 83.

¹⁵ REP20/EXEC1, par. 101 ; CX/EXEC CRD 3.

Mise à disposition en temps voulu des documents de travail du Codex¹⁶

20. Le Comité exécutif a également demandé au Secrétariat de porter les informations du document CX/EXEC 20/78/8, relatives à la mise à disposition en temps voulu des documents de travail du Codex, des rapports et des normes adoptées, à l'attention des organes subsidiaires afin qu'ils les examinent et formulent des suggestions.

Inclusion des coordonnées des délégués dans les rapports du Codex¹⁷

21. Le Secrétariat du Codex, afin de répondre aux participants favorables à la position présentée par le coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes, a confirmé que ce changement avait été décidé initialement à la quarante-deuxième session de la Commission du Codex Alimentarius tenue à Genève, conformément aux pratiques actuelles de l'OMS. Le Secrétariat est convenu de chercher une solution pour mettre à disposition ces coordonnées personnelles. Parmi les possibilités qui s'offraient, il a été envisagé de demander aux délégués, lors de leur enregistrement pour les réunions, d'indiquer leurs préférences au sujet de la communication de leurs coordonnées ou de mettre ces informations à disposition sur une page nécessitant une identification.

Soixante-dix-neuvième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius

22. À sa soixante-dix-neuvième session, le Comité exécutif¹⁸ :

- i. est convenu de créer un sous-comité qui lui sera rattaché, qui sera présidé par la vice-présidente, Mme Mariam Eid, et qui travaillera uniquement en anglais, conformément aux objectifs stratégiques 1, 4 et 5 du Plan stratégique 2020-2025 de la Commission ; le sous-comité sera chargé :
 - a. d'examiner les incidences de la pandémie sur la gestion des travaux du Codex ;
 - b. de donner à la Commission et à ses organes subsidiaires des avis sur les actions ou initiatives qui contribueraient à faire avancer son programme de travail pour 2020-2021 et à renforcer la résilience au moyen d'outils et d'approches modernes compatibles avec les valeurs du Codex ;
 - c. de veiller à bien se préparer pour faire face à des événements similaires à l'avenir, en tenant compte des éléments présentés dans l'annexe du document de séance CRD1 (Le Codex face à la pandémie : enjeux et opportunités stratégiques) ;
- ii. est convenu que le sous-comité serait ouvert à tous les membres du Comité exécutif, présenterait un rapport intermédiaire à la Commission à sa quarante-troisième session et ferait rapport au Comité exécutif à sa quatre-vingtième session ;
- iii. a demandé au Secrétariat du Codex d'étudier la manière dont les autres organisations traitaient la question, de solliciter de larges contributions auprès de l'ensemble de la communauté du Codex, y compris dans le cadre d'éventuelles réunions régionales en ligne et du séminaire à distance du Comité des produits prévu le 28 juillet 2020, de rester en contact étroit avec les bureaux juridiques en ce qui concerne les solutions possibles et d'informer le sous-comité comme il convient.

Treizième session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF)

23. En ce qui concerne la proposition visant à mettre en place, par l'intermédiaire d'organisations fournissant une assistance technique, un projet pilote afin d'évaluer la mise en œuvre des Codes d'usages, il a été observé qu'il convenait de prendre en compte les travaux actuellement menés par le CCGP sur le suivi de l'utilisation des normes du Codex¹⁹.

Cinquante et unième session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA)

24. Le Secrétariat du Codex a informé le Comité que, compte tenu de la possibilité de tromper les consommateurs par l'emploi d'additifs alimentaires ou des aspects de cette question, des préoccupations générales concernant la transparence, le risque de tromperie du consommateur et l'étiquetage pourraient être portées devant la Commission, le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) ou le CCGP²⁰.

¹⁶ REP20/EXEC1, par. 111 ; CX/EXEC 20/78/8.

¹⁷ REP20/EXEC1, par. 125.

¹⁸ REP20/EXEC2, par. 79.

¹⁹ REP19/CF, par. 179-180.

²⁰ REP19/FA par. 126.

Vingt-troisième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (CCAFRICA)

25. À sa vingt-troisième session, le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique est convenu d'informer la Commission, à sa quarante-troisième session, ainsi que les organes subsidiaires de la Commission, des questions recensées dans l'enquête sur les questions actuelles et émergentes, à savoir la résistance aux antimicrobiens, les résidus de pesticides, les capacités des systèmes de contrôle des aliments, la fraude alimentaire, la contamination de l'eau, la sensibilisation des consommateurs, les aflatoxines et le changement climatique²¹.

Vingt et unième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie (CCASIA)

26. À sa vingt et unième session, le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie a pris note des résultats de l'enquête sur l'utilisation des normes du Codex et des échanges relatifs au suivi de l'utilisation de ces normes qui se sont déroulés récemment dans le cadre du CCGP²².

Trente et unième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe (CCEURO)

27. À sa trente et unième session, le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe est convenu d'appeler l'attention de la Commission et de ses organes subsidiaires sur l'utilité de l'enquête sur les questions actuelles et émergentes et sur les questions recensées dans la région, à savoir la fraude alimentaire, la résistance aux antimicrobiens, les contaminants et les additifs alimentaires, et le changement climatique²³.

28. Le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe a reconnu que la fraude alimentaire n'était pas un sujet nouveau, mais qu'en raison de l'évolution de la situation et des chaînes d'approvisionnement alimentaire, il fallait adopter de nouvelles méthodes de travail pour traiter ce problème complexe. Il a reconnu que le Codex pouvait jouer un rôle important et faciliter les débats mondiaux à l'appui des efforts menés par les pays pour lutter contre la fraude alimentaire²⁴. Le Comité a reconnu que le Codex pouvait apporter un appui à de nouveaux travaux visant à élaborer une terminologie et des définitions communes. Il a encouragé le CCFICS à achever ces travaux, dont le CCGP pourrait examiner les conclusions²⁵.

29. Les membres ont pris acte des résultats de l'enquête sur l'utilisation des normes du Codex dans la région et ont noté qu'un document de travail portant sur le suivi de l'utilisation de ces normes était actuellement en cours d'élaboration par la France et serait présenté au CCGP à sa trente-deuxième session²⁶. Les membres ont estimé qu'il faudrait compléter l'enquête sur l'utilisation des normes du Codex dans la région par un mécanisme de suivi qui donnerait un aperçu de l'application globale des normes du Codex au niveau mondial. Les débats qui se tiendront lors de la trente-deuxième session du CCGP constitueront une première étape vers la mise en place de ce mécanisme²⁷.

30. Le Comité a noté qu'aux travaux en cours au sein du Codex qui présentaient un intérêt pour la région et dont la liste figurait au Tableau 1 du document portant la cote CX/EURO 19/31/8, il fallait ajouter les travaux du CCGP, en particulier ceux qui portaient sur le suivi de l'utilisation des normes du Codex²⁸.

Dixième session du Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient (CCNE)

31. À sa dixième session, le Comité de coordination pour le Proche-Orient est convenu de communiquer à la Commission du Codex Alimentarius, à sa quarante-troisième session, et à ses organes subsidiaires des informations sur l'utilité de l'enquête sur les questions actuelles et émergentes, ainsi que sur les questions nouvelles recensées dans la région, à savoir la contamination chimique des aliments, l'insuffisance des systèmes de contrôle des aliments/du cadre juridique, la résistance aux antimicrobiens, l'innovation et les aliments nouveaux, et la fraude alimentaire²⁹.

²¹ REP20/AFRICA, par. 11 et 15.

²² REP20/ASIA, par. 36.

²³ REP20/EURO, par. 20, point ii).

²⁴ REP20/EURO, par. 14, points iii) et iv).

²⁵ REP20/EURO, par. 11.

²⁶ REP20/EURO, par. 40.

²⁷ REP20/EURO, par. 46.

²⁸ REP20/EURO, par. 72.

²⁹ REP20/NE, par. 11 et 14.